



Orège éligible au PEA-PME

Voisins le Bretonneux, le 10 janvier 2020

Orège annonce son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir

Sur la base de ses comptes consolidés au 31 décembre 2018, Orège répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME établis par le décret d'application du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions OREGE (FR0010609206) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos d'Orège

Orège est une société « cleantech » à dimension internationale, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de solutions de conditionnement, de traitement, et de valorisation des boues municipales et industrielles. Filiale, du groupe Eren, Orège accompagne ses clients dans une dizaine de pays à partir de ses sites en France, aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne. La société est un partenaire d'Itochu Machine-Technos Corp au Japon.

Orège est cotée sur le marché réglementé d'Euronext - Paris depuis le 5 juillet 2013

ISIN : FR0010609206 - OREGE

www.orege.com

Contact : communication@orege.com